

Enjeux

Le milieu naturel est remarquablement riche par sa diversité, et l'importance des observations qui y ont été faites depuis un siècle, que ce soit dans le massif silico-calcaire d'Uchaux, la ripisylve Natura 2000 de l'Aygues ou les bosquets émaillant les coteaux viticoles.

La valorisation de ce milieu, fragilisé par la croissance urbaine et le déclin de l'agriculture, constitue l'axe principal du projet de développement économique et social de territoire.

Le Naturoptère, formidable outil au service de la connaissance naturaliste et du développement de l'économie touristique du territoire du Haut Vaucluse, illustre parfaitement ce projet.

Enjeux : Maintenir et enrichir la biodiversité des différents milieux et développer la connaissance naturaliste et sa diffusion.

Le cœur de village médiéval préservé représente un atout touristique, culturel et de par sa compacité, un garant de la vie sociale. Cependant, l'étalement urbain et les changements de comportement des habitants ces dernières décennies, dus en particulier à la prédominance de l'automobile, peuvent perturber cette vision.

Les municipalités qui se sont succédé depuis une trentaine d'années, ont adopté un plan de progression démographique mesurée, par le biais du POS. Cette volonté se traduira aussi dans le Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration.

Enjeux : Préserver le patrimoine paysager et architectural urbain et favoriser les modes de déplacement adaptés aux besoins de la population et respectueux de l'environnement.

La commune attire peu de population jeune et est soumise à de fortes migrations alternantes, du fait de la proximité de la ville d'Orange. La vie des commerces y est difficile et la zone d'activité est saturée. Face à la crise actuelle de la viticulture et aux questions posées à l'agriculture européenne, le tout touristique est une option qui a été rejetée par le territoire, qui privilégie un développement plus mesuré, harmonieux, préservant la qualité de vie sociale, économique et culturelle. Le projet du territoire est de conserver et développer ses infrastructures ainsi que sa qualité de vie, de manière à éviter le phénomène de commune-dortoir.

Enjeux : Assurer le développement et la pérennité du tissu économique.

Le niveau d'équipement en réseaux d'assainissement, eau potable et autres, est très correct pour une commune rurale. Le territoire est cependant soumis aux risques incendie et inondation et à diverses nuisances modérées (bruit). Ces contraintes seront bien sûr prises en compte dans le PLU.

Enjeux : Protéger la population contre les risques et nuisances présents sur le territoire.

Le niveau d'équipements, de services est globalement satisfaisant. Par contre en ce qui concerne le logement des actifs ou des personnes âgées, l'offre n'est pas suffisante, du fait de la pression foncière. La vie associative de la communauté villageoise, particulièrement foisonnante, offre à toutes les générations l'opportunité de développer de riches réseaux sociaux.

Enjeux : Favoriser les échanges entre les personnes et améliorer les conditions de vie pour tout public ainsi que l'accès à la culture et aux loisirs.

Les actions de l'intercommunalité pour le traitement des déchets, les actions communales en faveur des énergies renouvelables ont fait évoluer les mentalités, en général. Des incivilités perdurent toutefois, ainsi que des comportements qui pourraient être plus vertueux, y compris dans l'administration municipale.

Enjeux : Adopter une politique de sensibilisation de la population aux concepts de développement durable en vue de sa participation et intégrer une démarche de respect de l'environnement dans la gestion publique locale.

Axes stratégiques et objectifs

Axe 1-Préserver la richesse du patrimoine naturel et valoriser la connaissance naturaliste héritée de JH Fabre

Il s'agit, partant du potentiel local, de le préserver, l'enrichir afin d'initier un projet pédagogique et culturel à portée économique du territoire.

- Objectif 1/ Enrichir et diffuser la connaissance naturaliste des milieux
- Objectif 2/ Développer une démarche originale de pédagogie de l'environnement
- Objectif 3/ Maintenir, développer et protéger les différents milieux

Axe 2-Pérenniser les activités économiques existantes et développer un tourisme durable

Le maintien d'une certaine vitalité économique du territoire repose sur la valorisation des éléments permettant le développement d'un éco tourisme durable et l'accompagnement de l'évolution des pratiques agricoles.

- Objectif 1/ Assurer le maintien et l'attrait des entreprises sur le territoire communal
- Objectif 2/ Développer une économie touristique respectueuse de l'environnement s'appuyant sur les richesses naturelles, infrastructurelles et humaines présentes sur la commune
- Objectif 3/ Favoriser une agriculture respectueuse de l'environnement

Axe 3-Garantir la qualité de vie et dynamiser la vie sociale et culturelle

Le territoire possède les capacités de résistance au phénomène de commune-dortoir, notamment du fait de la richesse du réseau associatif et des équipements. Il s'agit d'accompagner les initiatives citoyennes et de concevoir un projet d'urbanisme harmonieux.

- Objectif 1/ Intégrer les associations et leurs activités aux projets culturels, éducatifs, sociaux et de développement touristique
- Objectif 2/ Développer les actions d'information de la population sur les risques et nuisances
- Objectif 3/ Limiter l'étalement urbain
- Objectif 4/ Assurer les conditions d'une offre de logements adaptés
- Objectif 5/ Mettre en place des modes de déplacement alternatifs au transport individuel motorisé
- Objectif 6/ Encourager les actions développant le lien social

Axe 4-Instituer une véritable gouvernance du territoire et une gestion exemplaire de la collectivité

La conduite participative de la démarche d'Agenda 21 et une véritable excellence des comportements doivent demeurer la base du projet de territoire.

- Objectif 1/ Développer la participation de la population à la gestion du territoire
- Objectif 2/ Améliorer la gestion de l'énergie et des déchets
- Objectif 3/ Développer au sein de l'administration municipale les comportements exemplaires en terme de développement durable
- Objectif 4/ Sensibiliser la population aux gestes éco responsables.